



Doc. 16193
24 juin 2025

Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 38

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer la dernière phrase par les phrases suivantes:

«Le 10 juin, lors d'une réunion du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine a annoncé la mise en œuvre de nombreux programmes éducatifs basés sur de soi-disant valeurs traditionnelles, parmi lesquelles l'accomplissement des obligations militaires, une politique qui, entre autres conséquences, contribue à la militarisation des enfants ukrainiens dans les territoires occupés. L'Assemblée note par ailleurs que, d'après des sources crédibles, au 14 août 2024, au moins 3 500 enfants ukrainiens des territoires occupés par la Fédération de Russie avaient été transférés de force via ou vers le Bélarus, où ces enfants avaient été soumis à un programme d'endoctrinement politique, militaire et religieux russe. Ce transfert a été effectué sur l'ordre direct d'Alexander Loukachenko. L'Assemblée estime que toute négociation de paix future devrait aborder cette situation et elle appelle au retour et à la réintégration immédiats et inconditionnels des enfants ukrainiens, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.»

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CEPA
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
CEPURĪTIS Edmunds, Lettonie, SOC
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CEPA
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
TALI Kadri, Estonie, ADLE
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
WIECHEL Markus, Suède, CEPA
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2025 - Troisième partie de session

